

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20190909-015

du 09 septembre 2019

n°015

page 1/2

EXTRAIT:

**GRAND
CHATELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (23) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINÉ, M. DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (1) : M. PICHON donne pouvoir à M. DAGUISÉ

EXCUSES (1) : M. BARBOT

Nom du secrétaire de séance : Évelyne AZIHARI

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD**OBJET : Attribution d'une subvention à l'Orchestre de Chambre Nouvelle Aquitaine - Soutien au dispositif DEMOS**

Le dispositif DEMOS a été mis en place sur le territoire de Grand Châtellerault en 2017 pour 3 ans en partenariat avec l'Orchestre de Chambre Nouvelle aquitaine (OCNA). Une convention de partenariat a alors été signée entre Grand Châtellerault et l'OCNA définissant notamment les conditions financières.

Le budget repose sur un financement des communes inscrites dans le projet (Châtellerault, La Roche-Posay, Naintré, Thuré et Dangé-Saint-Romain), du conseil départemental, de la CAF et de Grand Châtellerault. L'OCNA identifie une somme sur son budget propre, la Philharmonie prenant en charge le reste.

Grand Châtellerault consolide les budgets du territoire et les reverse à l'OCNA.

Le budget prévisionnel de l'OCNA est le suivant (hors mécénat) :

Dépenses		Recettes	
Achat partitions et petits matériels	2 100,00 €	Grand Châtellerault	89 000,00 €
Entretien – réparation matériel divers	550,00 €	dont :	
services extérieurs	3 520,00 €	- DRAC	49 000,00 €
Taxes sur les salaires	8 169,00 €	- Ville de Châtellerault	3 000,00 €
Charges de personnel	229 970,00 €	- Communes rurales	12 000,00 €
		- Conseil départemental	5 000,00 €
		- CAF	15 000,00 €
		Philharmonie de Paris	127 400,00 €
		OCNA	27 909,00 €
TOTAL	244 309,00 €	TOTAL	244 309,00 €

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20190909-015

du 09 septembre 2019

n°015

page 2/2

Afin de continuer à soutenir ce projet sur son territoire, il est proposé que Grand Châtellerault verse à l'OCNA une subvention d'un montant de 89 000 €. Il convient donc de signer un 3^{ème} avenant à la convention initiale.

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°10 du bureau du 11 septembre 2017 relative à la convention de partenariat entre Grand Châtellerault et l'OCNA ,

CONSIDERANT l'intérêt de poursuivre une action fédératrice et éducative en direction des jeunes les plus éloignés de la culture et de leurs familles sur le territoire de Grand Châtellerault,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer à l'OCNA une subvention de 89 000 €,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°3 à la convention de partenariat ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Vote : Adopté à l'unanimité

POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :